

# POLITIQUE DE GESTION DES DROITS D'AUTEUR

**Dernière mise à jour : 02-12-2020**

Cette Politique de gestion des droits d'auteur fait partie intégrante des Conditions d'utilisations du Site et vient établir le processus par lequel les détenteurs de droits d'auteur et leurs agents peuvent faire retirer du Contenu prétendument contrefait disponible sur la Plateforme.

## 1. PRINCIPES

Et Que Ça Danse respecte la propriété intellectuelle des tiers et s'attend de ces Utilisateurs qu'ils fassent de même. Chaque Utilisateur doit s'assurer que le Contenu qu'il propose sur la Plateforme ne porte pas atteinte aux droits de tiers, notamment à leurs droits d'auteur. À cet effet, Et Que Ça Danse fera en sorte de supprimer rapidement tout Contenu problématique lorsqu'il aura été informé que le Contenu enfreint les droits d'auteur d'un tiers.

**Et Que Ça Danse se réserve le droit, dans les circonstances appropriées, de mettre fin aux comptes de récidivistes.**

Dans le cadre des signalements ou contre-notices soumis en accord avec cette Politique de gestion des droits d'auteur, veuillez vous assurer que ceux-ci sont complets, véridiques et exacts et que l'ensemble des informations et documents demandés sont fournis. Et Que Ça Danse se réserve le droit de vous demander des renseignements supplémentaires dans le cadre de votre signalement ou de votre contre-notice.

Si le signalement ou la contre-notice soumis est incomplet, faux ou trompeur, ou que les renseignements supplémentaires ne sont pas fournis assez rapidement, Et Que Ça Danse se réserve le droit de rejeter le signalement concerné à sa discrétion.

Pour tout signalement non lié au droit d'auteur, Et Que Ça Danse vous invite à le contacter à l'adresse courriel : [info@etquecadanse.com](mailto:info@etquecadanse.com).

## 2. SIGNALEMENT

Pour demander la suppression d'un Contenu en raison d'une violation d'un droit d'auteur, un signalement doit être soumis incluant les renseignements suivants :

- 1) Votre nom, adresse, numéro de téléphone et courriel;
- 2) Une description de l'œuvre protégée par le droit d'auteur qui, selon vous, a été enfreinte;
- 3) Une description de l'endroit où, sur la Plateforme, le Contenu violant le droit d'auteur peut être trouvé, de manière suffisante pour que Et Que Ça Danse puisse localiser ce Contenu (l'URL du Contenu par exemple);
- 4) Une affirmation solennelle, sous peine de parjure, selon laquelle les renseignements fournis dans votre signalement sont exacts et que vous êtes le titulaire du droit d'auteur ou autorisé à agir au nom du titulaire du droit d'auteur;
- 5) Votre signature électronique ou physique.

Votre signalement peut être déposé de différentes manières :

- 1) Par courriel : info@etquecadanse.com;
- 2) Par courrier : 215 rue Saint-Viateur Matane (Québec) G4W1L9

Et Que Ça Danse transmettra tout signalement reçu aux Utilisateurs concernés ayant mis à disposition sur la Plateforme le Contenu problématique identifié dans le signalement. Et Que Ça Danse supprimera l'accès au Contenu ainsi identifié.

### **3. CONTRE-NOTICE DE L'UTILISATEUR**

Si un Utilisateur reçoit un signalement concernant du Contenu problématique rendu disponible sur la Plateforme, cet Utilisateur peut contester la suppression du Contenu en soumettant à Et Que Ça Danse une contre-notice qui doit inclure :

- 1) Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et courriel de l'Utilisateur concerné;
- 2) Une copie du signalement initial reçu par l'Utilisateur;
- 3) Une description du Contenu supprimé et l'emplacement sur la Plateforme où ce Contenu était disponible (l'URL du Contenu par exemple);
- 4) Une affirmation solennelle, sous peine de parjure, selon laquelle l'Utilisateur affirme de bonne foi que le Contenu a été retiré ou désactivé à la suite d'une erreur ou d'une mauvaise identification;
- 5) Votre signature électronique ou physique.

La contre-notice peut être soumise de différentes manières :

- 1) Par courriel : info@etquecadanse.com;
- 2) Par courrier : 215 rue Saint-Viateur Matane (Québec) G4W1L9

Et Que Ça Danse transmettra toute contre-notice complète à la personne identifiée dans le signalement initial. Le titulaire du droit d'auteur concerné peut décider de porter plainte contre l'Utilisateur pour violation du droit d'auteur. Si Et Que Ça Danse ne reçoit pas de documents justifiant qu'une telle poursuite a été intentée dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'envoi de la contre-notice, Et Que Ça Danse pourra décider à sa discrétion de rétablir l'accès au Contenu concerné.

### **4. INFRACTIONS RÉPÉTÉES**

Et Que Ça Danse se réserve le droit de supprimer à sa discrétion, sans préavis, sans dommage et sans frais, le compte des Utilisateurs qui reçoivent trois (3) signalements dans le cadre de la présente Politique de gestion des droits d'auteur menant à une suspension définitive du Contenu problématique.

Et Que Ça Danse pourra supprimer un signalement en lien avec le compte d'un Utilisateur si (1) le titulaire du droit d'auteur à l'origine du signalement retire celui-ci; ou (2) le Contenu faisant l'objet du signalement est finalement rétabli.

Rien dans la présente Politique de gestion des droits d'auteur ne vient limiter les droits de Et Que Ça Danse de supprimer un compte en vertu des Conditions d'utilisation de la Plateforme.

Et Que Ça Danse pourra supprimer le compte d'un Utilisateur ayant reçu moins de trois (3) signalements dans les circonstances appropriées, à sa discrétion, sans préavis, sans dommage et sans frais, selon les modalités prévues dans les Conditions d'utilisation.